



# Rapport annuel de mise en œuvre 2020

## France - Objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » - Bretagne

### PARTIE A

#### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP003
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Bretagne 2014-2020
Version	2020.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	28 mai 2021

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs. ....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] ..</b>	<b>8</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] ..	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a.....	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c.....	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a.....	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b.....	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3d.....	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a.....	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c.....	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e.....	32
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii .....	34
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	35
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii.....	36
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4.....	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5.....	39
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 .....	41
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6.....	42
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	43
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance .....	44
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	46
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	46
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	47
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	51
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE) .....	52
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>53</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>59</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>62</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>63</b>
BREIZH UP .....	63
<i>participations et quasi-participations</i> .....	66
PRET REBOND - BPI France .....	70
<i>Prêt</i> .....	72

<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>76</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>78</b>
10.1. Grands projets.....	78
10.2. Plans d'action communs.....	81
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>84</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	84
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	84
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	84
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	85
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme .....	85
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....</b>	<b>86</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations .....	86
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....	88
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>89</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>90</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	90
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	90
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales.....	90
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	90
<i>ATLSBS</i> .....	92
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant.....	94
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées .....	94
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>95</b>
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....</b>	<b>96</b>
<b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>97</b>
<b>Documents .....</b>	<b>98</b>



## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Malgré la crise du Covid-19 qui aurait pu fortement impacter la dynamique, le Programme Opérationnel FEDER-FSE Bretagne a connu **une année 2020 de fort avancement**, conforme à sa trajectoire prévisionnelle, tant pour la programmation des dossiers que la certification des dépenses. **Le taux de programmation global du PO s'établit ainsi à 87,6% de l'enveloppe totale FEDER-FSE (323,8 M€), à raison de 80,8% pour le FEDER (595 projets - 248,3 M€) et de 121,34% pour le FSE (6 opérations représentant 345 lots de formation - 75,5 M€).** Plus d'une centaine de nouveaux projets a de nouveau été sélectionnée pour le FEDER, comme en 2019. Dès et déjà clôturée fin 2019, la programmation FSE n'a pas évolué.

Une programmation régulière et de plus en plus équilibrée sur l'ensemble du programme

*FEDER:*

Concernant le FEDER, **103 nouveaux dossiers ont été programmés, pour un montant complémentaire FEDER de 34 M€.** Le rééquilibrage progressif des taux d'avancement de chaque axe, et dorénavant de chaque objectif spécifique, s'est confirmé et témoigne de l'effet positif des mesures de dynamisation mises en oeuvre, tant sur les dispositifs les plus en retard de programmation, que sur les Investissements Territoriaux Intégrés.

Ainsi, la prédominance de l'Axe 1, qui porte l'opération Bretagne Très Haut Débit, et de l'Axe 2 dans l'avancement du volet FEDER du programme continue progressivement à s'atténuer, bien qu'ils restent les axes les plus avancés avec des taux respectifs de programmation de 86,61% et 91,38%. L'Axe 3 a connu une nouvelle année d'important engagement, faisant passer son taux de programmation de 53,6% à 67,5%, un saut équivalent à celui constaté en 2019. Une grande partie du reste de la programmation 2020 s'est concentrée sur l'Axe 2 dont le taux de programmation a augmenté de près de 20 points en une année, tiré notamment par un engagement plus dynamique de crédits en matière de développement économique.

La dynamique de programmation des projets issus des ITI est confirmée puisqu'ils constituent pour 2020 45% des projets programmés contre un quart en 2018 et 2019. Plus de 60% de l'enveloppe financière relevant de ce volet territorial est ainsi aujourd'hui définitivement programmée (53,9% fin 2019).

Informations clés sur l'instrument financier Breizh Up: 8 investissements en capital ont été réalisés en 2020, portant à 33 le total d'investissements depuis sa création. En outre, un nouvel instrument financier a été déployé avec BPI (Prêt Rebond), dans le cadre de la crise Covid-19, ciblant 140 entreprises en dotation initiale, et 350 à terme (réabondement en cours d'examen).

Fin 2020, la situation de la programmation du FEDER reste donc satisfaisante, sur l'ensemble des Axes, ce qui répond aux objectifs que l'AG s'était fixés. Progressivement, les perspectives d'atterrissage financier par axe s'ajustent et pourraient toutefois nécessiter un remaquetage final lors d'une révision de Programme opérationnel, envisagée le cas échéant fin 2021 ou 2022. Cette révision permettra également la mise à jour des cibles de certains indicateurs de réalisation.

*FSE :*

Conformément au calendrier prévisionnel de mise en oeuvre des marchés de formation portés par la Région Bretagne, la programmation avait été clôturée fin 2019. Seul le volet d'assistance technique restait à programmer mais les travaux bien avancés en 2020 ont finalement été mis en attente, compte-tenu d'un passage annoncé à un système d'assistance technique forfaitaire qui sera intégré à la révision du PO prévue au 1er trimestre 2021. Les marchés de formation cofinancés ont continué à être déployés et ce sont un peu plus de 18 600 demandeurs d'emploi qui ont dorénavant pu bénéficier de formations qualifiantes au 31 décembre 2020. Malgré la crise Covid-19, la dynamique globale des entrées en formation a donc été maintenue, la Région Bretagne, en tant que responsable du déploiement des marchés de formation, ayant pris des dispositions pour que les organismes mettent en place des solutions à distance lorsque cela était possible.

#### Une forte réactivité face à la crise Covid-19

L'année 2020 a particulièrement été marquée par les **mesures prises face à la crise Covid-19**. Elles sont de **2 ordres, concernant à la fois le contenu des interventions, et les modalités de mise en oeuvre**. Détaillé à la section 6a, ce second volet a permis de maintenir une dynamique d'avancement similaire à 2019, malgré la crise.

Concernant les interventions, l'Autorité de gestion a très rapidement saisi l'opportunité ouverte par les règlements CRII et CRII+ pour intégrer au PO des dispositifs spécifiques de soutien face à l'urgence sanitaire et économique. Sur le plan sanitaire, une action 235 a été créée, permettant d'accompagner la protection des personnels soignants dans un contexte de très forte tension sur les équipements. Par ailleurs, dans le cadre des actions économiques du PO, l'Autorité de gestion a contribué au dispositif de Prêt Rebond mis en place par BPI France pour soutenir la trésorerie des entreprises et leur capacité de reprise post-crise.

#### Des seuils de dégageement d'office à nouveau dépassés

Constaté depuis le démarrage, le rythme de certification des dépenses a de nouveau été important en 2020, permettant dès l'automne d'atteindre les objectifs de dégageement d'office fixés pour le FEDER et pour le FSE.

Ainsi, au 31/12/2020, si l'on tient compte des certifications de dépenses réalisées après les deux derniers appels de fonds de l'année et qui ne seront déclarés à la Commission qu'en 2021, les **montants certifiés** atteignaient au total **157,7 M€ (+52,7 M€ en un an)**, à raison de 24,4 M€ pour le FSE et 133,3 M€ pour le FEDER. Ceci représente **42,7% de la maquette du programme, et près de 49% de l'enveloppe programmée**. Les seuils de dégageement d'office ont ainsi été de nouveau dépassés, à hauteur de 1,5 M€ pour le FSE et de 19,9 M€ pour le FEDER.

L'avance constatée depuis le démarrage se maintient donc à des niveaux élevés, particulièrement pour le FEDER, dûs à la fois au rythme de réalisation des projets programmés et au pilotage mis en place très tôt dans la programmation sur ce volet spécifique ; l'Autorité de gestion reste toutefois très vigilante, particulièrement pour les années à venir qui seront particulièrement denses en demandes de paiement, et nécessiteront également d'être opérationnels sur de nombreux fronts: PO 14/20, REACT-EU et PO 21/27.

Une conformité de mise en oeuvre de nouveau constatée lors des audits

Enfin, l'année 2020 a permis de confirmer les constats de conformité déjà réalisés antérieurement par la CICC, à l'issue de la nouvelle campagne d'audits. Ceci concerne tant le système de gestion et de contrôle de l'Autorité de gestion que le traitement des opérations sur lesquelles les corrections financières constatées sont restées mineures et inférieures au seuil de 2%. Un audit de la Commission européenne sur l'année comptable 2018-2019 est en cours au stade de rédaction de ce RAMO.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE	L'Axe 1 a continué à progresser, avec un taux de programmation fin 2020 de 86,6% pour un montant total de 81,1 M€. Cette hausse s'appuie uniquement sur la programmation de nouvelles opérations en matière d'usages numériques, en particulier issues des Investissements Territoriaux Intégrés. Bien que la hausse en montant reste légère pour cette année, 9 nouveaux projets ont ainsi été sélectionnés, uniquement à cette échelle locale, ce qui explique la plus faible volumétrie financière compte-tenu de la taille des projets. Conformément à l'approche intégrée, ils s'inscrivent dans des stratégies locales de déploiement de nouveaux services en ligne à la population, de renforcement de l'utilisation des nouvelles technologies en matière d'éducation, de tourisme, d'aide à l'accompagnement des personnes en difficultés (personnes âgées, publics éloignés de l'emploi, public bénéficiant d'aide à domicile notamment), ou bien encore de patrimoine. L'objectif 1.1 portant le grand projet Bretagne Très Haut Débit est resté stable quant à lui mais le déploiement du projet se poursuit sur l'ensemble du territoire, avec près de 20 000 prises supplémentaires déployées.
2	DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES	L'année 2020 pour l'Axe 2 présente toujours une très forte dynamique, linéaire depuis le début et atteignant fin 2020 91,4% d'engagement des crédits FEDER (85,7M€ - 418 projets). 48 nouveaux projets ont été programmés sur l'ensemble de l'Axe. Les disparités entre chaque objectif se sont fortement résorbées, avec un fort rattrapage de l'OS 23. Enseignement supérieur/recherche (OS 21): le rythme sur cet OS reste toujours linéaire et atteint 94,8% (+9 pts) ; 34 nouveaux projets de recherche ont été programmés, en cohérence avec les secteurs de spécialisation intelligente retenus en Bretagne (technologies numériques, alimentation, activités maritimes, technologies industrielles de pointe...). Innovation (OS 22): il reste l'objectif le plus avancé de l'axe, avec de nouveau une forte progression annuelle (+20 pts) et un taux de programmation fin 2020 de 113,4% ; 8 nouveaux projets ont été sélectionnés, que ce soit pour soutenir l'ensemble de la chaîne de maturation de l'innovation, ou dans le cadre des projets collaboratifs qui ont fait l'objet d'un nouvel appel à projets ; par ailleurs, un nouveau dispositif a été lancé accompagnant directement les projets industriels innovants. Entreprises (OS23): cet objectif a retrouvé une dynamique forte en 2020, avec la programmation de 6 nouveaux projets et une hausse de 34 points de son taux de programmation qui atteint dorénavant 70,2%; cette hausse est particulièrement due au réabondement de l'instrument

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		financier Breizh Up (+8 M€), à la dotation au Prêt Rebond BPI-France (2 M€) et à la programmation des 1ers dossiers retenus au titre d'un appel à projets pour accompagner les PME bretonnes vers l'industrie du futur.
3	SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE	Constatée déjà en 2019, la reprise de la dynamique d'avancement de l'Axe 3 s'est confirmée; il présentait fin 2020 un taux de programmation désormais de 67,5% (+14 points); 46 nouveaux dossiers ont été sélectionnés au cours de l'année, contre 27 en 2019, et ce sur l'ensemble des objectifs. Energies renouvelables (OS 31): 12 nouveaux projets ont été programmés; aux côtés des projets locaux de production d'énergie renouvelable, les 1ères opérations ont été retenues dans le cadre d'un appel à projets régional sur les smart-grids. Rénovation énergétique de l'habitat (OS 32): 27 nouveaux projets sélectionnés au cours de l'année 2020 permettant la rénovation de 500 logements sociaux supplémentaires sur l'ensemble du territoire breton. Intermodalité/transports doux (OS 33): 6 nouveaux projets ont été sélectionnés, notamment dans le cadre de l'appel à projets régional pour l'accompagnement des 1ers/derniers km; l'objectif est d'agir sur ces tronçons d'accès aux noeuds de transport collectif qui sont très souvent des freins importants à leur usage. La dynamique retrouvée sur cet Axe témoigne de l'effet positif des mesures prises ces 2 dernières années, que ce soit sur le volet des ITI ou dans le cadre de dispositifs à échelle régionale.
4	DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS	La programmation de l'Axe 4 avait été clôturée en 2019, avec la sélection d'une dernière opération. Le taux de programmation, à hauteur de 126,15% de la maquette n'a donc pas bougé en 2020; une réflexion est toutefois engagée pour réduire cette sur-programmation très prudentielle, au vu des tendances de réalisation finale constatées sur les 1ers marchés. Pour mémoire, à date, ce sont au total 383 formations qui devraient être mises en œuvre d'ici 2023, au bénéfice de 21000 demandeurs d'emploi (nombre prévisionnel). La répartition par filières des formations cofinancées se présente ainsi: 41,2% pour la filière bâtiment-construction / éco-construction, 29,5% pour la filière industrielle, 12% pour la filière tourisme / éco-tourisme, 5% pour la filière alimentaire, 4,2% pour la filière numérique, 4,1% pour la filière santé, 3,4% pour la filière transport et mobilité. Fin 2020, plus de 18600 participants étaient déjà entrés en formation, dont 36,6% de chômeurs de longue durée et un quart de jeunes de moins de 25 ans. Près de la moitié d'entre eux détient un diplôme de niveau CITE 1 ou 2. 36% des participants étaient issus du public prioritaire défini dans les cahiers des charges de ces formations. En terme de résultat immédiat, 81% des personnes entrées en formation sont allées au terme de celle-ci et 62% ont obtenu une qualification; six mois après leur sortie, ils sont 63% à avoir obtenu un emploi. Ces taux restent relativement stables par rapport aux années précédentes.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
5	ASSISTANCE TECHNIQUE (FEDER)	L'Axe 5 permet l'accompagnement des dépenses engagées au titre de la mise en œuvre du PO, dans son volet FEDER d'une part, et pour certaines dépenses transversales aux fonds européens d'autre part. L'année 2019 avait permis de finaliser le dossier relatif aux ressources humaines et coûts afférents de l'Autorité de gestion et donc de faire fortement progresser la programmation. Ce taux a très faiblement évolué en 2020. Ceci est essentiellement dû à la suspension des travaux de gestion sur l'ensemble des dossiers d'assistance technique, dans la perspective du passage au mécanisme d'assistance forfaitaire dans le cadre de la révision REACT-EU prévue au 1er semestre 2021. L'ensemble des dossiers sera ainsi ajusté à la mise en oeuvre de ces nouvelles modalités à compter des 1ers appels de fonds 2021 prévus à l'été. Les dépenses prises en charge continueront à couvrir, outre celles relatives aux ressources humaines et coûts indirects afférents, les assistances à maîtrise d'ouvrage pour l'AG (évaluation, soutien à l'instruction notamment dans le cadre des dossiers de réhabilitation énergétique des logements sociaux,...), pour les audits d'opérations, ainsi que l'organisation des évènements partenariaux et les actions de communication.
6	ASSISTANCE TECHNIQUE (FSE)	L'Axe 6 relatif aux dépenses d'assistance technique du FSE n'a finalement pas connu de programmation spécifique en 2020, compte-tenu du passage annoncé au mécanisme d'assistance technique forfaitaire, à l'instar de l'Axe 5, dans le cadre de la révision REACT-EU. Cependant, les dépenses relatives aux comités partenariaux, à la communication, à l'évaluation, programmées sur l'Axe 5 Feder couvrent aussi, pour une part, des activités menées au titre du FSE; c'est par exemple le cas des coûts afférents à l'organisation des Comités de suivi, à la mise en œuvre des campagnes médias au titre de la communication, ou bien encore aux exercices d'évaluation transverses à l'ensemble du Programme Opérationnel. Les ressources humaines nécessaires à la bonne mise en œuvre du volet FSE du PO sont également en poste depuis le début de la programmation, l'Autorité de gestion ayant effectué l'avance des coûts. L'année 2021 permettra ainsi d'enclencher les demandes de remboursement dans le même calendrier que pour le FEDER.

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	Plus développées	155 222,00			72 039,00			Le grand projet a été sélectionné par la Commission régionale de programmation européenne le 14/12/2017 et validé par la Commission européenne durant l'été 2018. La tranche 1 était physiquement achevée au 31/12/2018. Le chiffre saisi est celui consigné lors de la dernière demande d'acompte transmise en octobre 2020.
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	Plus développées	155 222,00			249 000,00			Cibles 2018 et 2023 atteintes et dépassées en programmation.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	55 401,00			55 401,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	240 000,00			240 000,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RES11	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	%	Plus développées	6,20	2013	68,40	42,00		Observatoire de l'Arcep : <a href="https://maconnexioninternet.arcep.fr/">https://maconnexioninternet.arcep.fr/</a> - locaux à 30 Mbit/s et plus en septembre 2019. (données non disponible en 2020)

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RES11	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	42,00		6,20		6,20		6,20	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES11	Taux de couverture de la population bretonne par le THD	6,20		6,20	

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	Nombre	Plus développées	165,00			80,00			29 dossiers soldés au 31/12/2020 ayant accompagné la réalisation de 80 services numériques; En réalisations partielles (dossiers soldés + dossiers avec acomptes) ce chiffre est porté à 115 services numériques accompagnés.
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	Nombre	Plus développées	165,00			153,00			50 dossiers programmés au 31/12/2020 accompagnant le développement de 153 nouveaux services.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	63,00			45,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	148,00			127,00	0,00	0,00	114,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE12	Nombre de nouveaux services numériques accompagnés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1.2 - Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RES12	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	%	Plus développées	79,00	2013	90,00	93,00		Source : Eurostat : ménages ayant un accès internet à domicile par région NUTS 2 (dernière mise à jour datant de février 2021 - données 2020 non disponible)

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RES12	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	93,00		89,00		83,00		83,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES12	Taux de connexion à Internet des foyers bretons	83,00		83,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	20 700,00			9 314,34			Le RAMO 2019 a marqué un changement de méthodologie de reporting pour l'indicateur IC 25. Conformément à la révision de cet indicateur en 2018, la cible 2023 embarque en effet les projets faisant l'objet de plusieurs phases impliquant parfois une prise en compte multiple des chercheurs, sur des équipements différents. En vue d'une cohérence avec les données des autres PO à l'échelle européenne, ce chiffre a été corrigé. (Sans corrections, F = 14 622,77) avec 138 dossiers soldés.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	20 700,00			10 762,20			Cf. propos précédents. La correction des éventuelles prises en compte multiples liées au phasage des projets fait l'objet d'un suivi détaillé dans un tableau dédié mis à jour chaque année. Sans correction, S = 25767,22 (198 dossiers programmés).
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	Nombre de montages	Plus développées	480,00			359,00			5 des 6 dossiers programmés sont soldés au 31/12/2020. En réalisations partielles, la valeur cible est dépassée au 31/12/2020.
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	Nombre de montages	Plus développées	480,00			530,00			En programmation, la cible 2023 est dépassée au 31/12/2020.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	8 865,85			6 657,00	0,00	0,00	2 296,05	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	10 619,70			20 916,00	0,00	0,00	17 847,65	0,00	0,00
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	359,00			116,00	0,00	0,00	116,00	0,00	0,00
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	530,00			310,00	0,00	0,00	190,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	6 376,00	0,00	0,00	1 997,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE21	Nombre de montages de projets européens accompagnés	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	2.1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RES21	DIRD Administrations	M€	Plus développées	582,00	2011	800,00	671,00		Données non disponibles pour les années 2019 et 2020 (retards importants dans les rapports annuels en raison de la COVID 19). Derniers bilans disponibles au 31/12/2018 (Eurostat, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RES21	DIRD Administrations	671,00		671,00		721,00		721,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES21	DIRD Administrations	721,00		800,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			52,00			26 dossiers soldés au 31/12/2020 totalisant 52 entreprises bénéficiant d'un soutien au titre de l'action 2.2.3 (76 entreprises en réalisations partielles)
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			152,00			6 dossiers déprogrammés en 2020 expliquant le différentiel négatif 2019-2020.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	80,00			36,00			26 dossiers soldés au 31/12/2020.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	80,00			101,00			En programmation les objectifs 2023 sont désormais dépassés, portés par la forte dynamique des projets structurants de recherche collaborative.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	6 555 838,00			9 658 166,65			50 dossiers soldés au 31/12/2020, 24 sur l'action 2.2.1 et 26 sur l'action 2.2.3. La cible 2023 est dépassée.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	6 555 838,00			26 916 332,09			7 dossiers déprogrammés dans le courant de l'année 2020.
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2020, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2020, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2020, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2020, les actions des projets programmés n'alimentent pas cet indicateur.
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	Plus développées	2 340 000,00			0,00			Dossier EU 001151 programmé à la CRPE de juillet 2020. Le dossier n'était pas soldé au 31/12/2020. En réalisations partielles, la valeur de l'indicateur est portée à 1.97 M€ en mars 2021.
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	Plus développées	2 340 000,00			2 340 000,00			Dossier EU 001151 programmé à la CRPE de juillet 2020.
F	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	Number of tests possible	Plus développées	100 000,00			0,00			Au 31/12/2020 les actions portées au PO n'ont pas mobilisé cet indicateur
S	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	Number of tests possible	Plus développées	100 000,00			0,00			Au 31/12/2020 les actions portées au PO n'ont pas mobilisé cet indicateur
F	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	EUR	Plus développées	1 300 000,00			0,00			Au 31/12/2020 les actions portées au PO n'ont pas mobilisé cet indicateur
S	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	EUR	Plus développées	1 300 000,00			0,00			Au 31/12/2020 les actions portées au PO n'ont pas mobilisé cet indicateur
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	Plus développées	2 000 000,00			0,00			Dossier EU 001151 programmé à la CRPE de juillet 2020. Le dossier n'était pas soldé au 31/2020.
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	Plus développées	2 000 000,00			2 000 000,00			Dossier EU 001151 programmé à la CRPE de juillet 2020.
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	Nombre	Plus développées	70,00			52,00			52 dossiers soldés au 31/12/2020. Pour information, cet indicateur est porté à 70, en comptant les réalisations partielles.
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	Nombre	Plus développées	70,00			128,00			Les valeurs saisies sont conformes à la compréhension de l'indicateur au niveau national (1 opération = 1 projet), avec quelques exceptions à la marge, notamment pour les dossiers portés par la SATT, qui peuvent englober un ensemble de projets innovants.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	44,00			44,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	157,00			114,00			99,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	28,00			28,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	107,00			74,00			59,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	5 166 825,69			3 193 146,00			1 121 566,11		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	25 604 236,93			16 756 366,00			12 525 540,47		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00			0,00			0,00		
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00			0,00			0,00		
F	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
S	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
F	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
S	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	26,00			26,00			17,00		
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	111,00			96,00			54,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	90,00			36,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	50,00			36,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	545 865,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	10 413 872,00			5 866 439,00			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00			0,00			0,00		
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00			0,00			0,00		
F	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
S	CV10	Prise en charge de tests médicaux liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
F	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
S	CV3	Valeur des médicaments achetés liés au COVID-19	0,00			0,00			0,00		
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		
F	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	9,00			0,00			0,00		
S	SPE22	Nombre de projets d'innovation soutenus sur la chaîne de valeur du transfert de technologie	39,00			24,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2.2 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RES22	DIRD Entreprises	M€	Plus développées	1 015,00	2011	1 380,00	1 130,00		MESRI- SIES, Données provisoires au 31/12/2019, édition d'avril 2021.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RES22	DIRD Entreprises	1 130,00		1 060,00		1 082,00		1 082,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES22	DIRD Entreprises	1 082,00		1 015,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	822,00			174,00			En 2020, 8 entreprises supplémentaires financées sur Breizh up, 30 sur le prêt rebond et prise en compte du dossier "Industrie du futur" avec plus de 50 entreprises financées. En réalisations partielles, IC01 = 301
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	822,00			625,00			La programmation est inférieure au RAMO 2019 en raison notamment de la déprogrammation du dossier PIB 2020 (-500 entreprises)
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2020, les actions des projets programmés sur cet objectif spécifique n'alimentent pas cet indicateur.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Au 31/12/2020, les actions des projets programmés sur cet objectif spécifique n'alimentent pas cet indicateur.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	44,00			63,00			Instruments financiers Breizh Up et prêt rebond.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	44,00			175,00			Instruments financiers Breizh Up et prêt rebond.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	778,00			111,00			2 dossiers soldés au 31/12/2020; en réalisation partielles, la valeur de l'indicateur est portée à 237.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	778,00			454,00			8 dossiers programmés au 31/12/2020.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	17 875 000,00			0,00			Au 31/12/2020, les actions des projets programmés sur cet objectif spécifique n'alimentent pas cet indicateur.
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	17 875 000,00			0,00			Au 31/12/2020, les actions des projets programmés sur cet objectif spécifique n'alimentent pas cet indicateur.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un	EUR	Plus développées	37 547 894,00			3 291 739,40			Au 31/12/2020, en réalisations partielles, la valeur de l'indicateur atteint 18.6 M€ dont 15 299.157€ pour le fonds Breizh up et 3 291 739.40 € pour le prêt rebond.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		soutien public aux entreprises (hors subventions)									
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	37 547 894,00			22 989 991,05			Cible 2023 estimée sur la base d'un instrument financier qui n'a finalement pas été retenu par la suite.
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	2 000 000,00			2 000 000,00			La totalité de l'enveloppe programmée en juillet 2020 était consommée au 31/12/2020.
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	2 000 000,00			2 000 000,00			Dossier EU 001153 programmé à la CRPE de juillet 2020 et réabondé début 2021.
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	140,00			30,00			Le dossier n'était pas soldé au 31/12/2020. 30 entreprises financées au 31/12/2020.
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	140,00			140,00			Dossier EU 001153 programmé à la CRPE de juillet 2020

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	84,00			73,00			10,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	940,00			941,00			238,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	25,00			14,00			10,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	35,00			35,00			35,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	59,00			59,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	905,00			906,00			142,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	125 739,40			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	9 966 491,05			9 992 891,00			8 650 000,00		
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	157,00	0,00	0,00	157,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	2,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	35,00			35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	122,00			122,00			0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	8 847 336,00			8 847 336,00			0,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00					
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00					
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	2.3 - Renforcer le potentiel productif des PME Bretonnes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RES23	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	%	Plus développées	1,82	2011	1,63	0,68		Sources : Altares (défaillances 2020), Eurostat (nombre d'entreprises 2017). Forte baisse enregistrée cette année en raison de la politique d'aides accordée aux entreprises et en lien avec la COVID 19 décidée par le gouvernement français en 2020. Une hausse est à prévoir dans les années à venir.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RES23	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	1,11		1,34		1,37		1,47	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES23	Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans	1,82		1,82	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	41,00			0,77			4 dossiers soldés au 31/12/2020. En comptant les réalisations partielles, la valeur de l'indicateur atteint 2,36.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	41,00			147,04			Au 31/12/2020, 22 dossiers sont programmés avec notamment 2 projets ambitieux qui permettent de dépasser la cible initialement définie.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 667,00			2 929,28			4 dossiers soldés au 31/12/2020. En comptant les réalisations partielles, l'indicateur dépasse l'objectif de 2023.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 667,00			31 789,33			La cible 2023 est largement dépassée en programmation en raison du dossier lié à la création d'une unité de granulation de bois-énergie (indicateur à 22 540). Au 31/12/2020, 22 dossiers étaient programmés.
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	%	Plus développées	100,00			89,00			Deux demandes de paiement ont été effectuées courant 2020 sur des réalisations finalisées dans l'année; elles portent le niveau de paiement sur cette opération à 89%.
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	%	Plus développées	100,00			100,00			Le dossier a été totalement programmé en CRPE en mai 2017.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,65			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	142,78			102,16	0,00	0,00	101,60	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 889,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	31 402,26			25 805,00	0,00	0,00	2 978,00	0,00	0,00
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	60,67			60,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	100,00			100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	101,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE31	Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du port de Brest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	3.1 - Augmenter la production d'énergie renouvelable en Bretagne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RES31	Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne	%	Plus développées	57,00	2010	87,00	75,00		Source : RTE bilans électriques 2018 et 2019. Données 2018 et 2019 actualisées (stables sur ces 2 années). Données 2020 ne seront disponibles qu'au second semestre 2021.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RES31	Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne	75,00		75,00		62,00		62,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES31	Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne	57,00		57,00	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	3 790,00			1 482,00			Au 31/12/2020, 40 dossiers sont soldés totalisant 1 482 ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré. En comptant les réalisations partielles, l'indicateur est porté à 1 531 ménages.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	3 790,00			2 228,00			La programmation atteint 65 dossiers sur cette action au 31/12/2020.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1,07			2 830,69			40 dossiers soldés au 31/12/2020.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1,07			4 108,75			65 dossiers programmés sur cette mesure avec une valeur prévisionnelle de l'indicateur à 4 175.59 tonnes de CO2eq. La méthodologie de calcul des indicateurs proposée par l'opérateur (Tribu Energie) diffère pour quelques foyers concernés par un changement de mode de chauffage. La prochaine révision du PO donnera lieu à une expertise sur ce sujet pour savoir s'il est opportun de modifier la cible ou d'exclure les dossiers concernés par ces valeurs à l'échelle différente.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	388,00			298,00	0,00	0,00	84,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 721,00			1 140,00	0,00	0,00	176,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	457,85			568,00	0,00	0,00	9,60	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 237,00			2 174,00	0,00	0,00	154,36	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	3.2 - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RES32	Consommation énergétique du bâti résidentiel	Ktep	Plus développées	2 400,00	2010	1 488,00	1 828,00		Données 2018 mises à jour pour le RAMO 2020 - OEB, mise à jour du 30/11/2020.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RES32	Consommation énergétique du bâti résidentiel	1 828,00		1 828,00		1 886,32		1 886,32	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES32	Consommation énergétique du bâti résidentiel	1 886,32		1 886,32	

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	Plus développées	18,00			8,00			8 opérations prises en compte au 31/12/2020: Vitré, Saint Briec, Brest, Morlaix, Redon, Montauban, Quédillac et Guingamp.
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	Plus développées	18,00			13,00			11 dossiers programmés au 31/12/2020 permettant la création ou l'amélioration de 13 nouveaux pôles/services multimodaux.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	11,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	4,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	3.3 - Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RES33	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	Millions de voyages par an	Plus développées	124,00	2012	161,00	201,00		La dernière donnée issue du mémento des transports - DREAL Bretagne, édition 2019 du 24/08/2020 n' a pas encore été actualisée pour 2020.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RES33	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	201,00		201,00		201,00		201,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES33	Hausse du nombre de voyages effectués avec les transports collectifs régionaux et urbains	154,48		150,45	

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					185,00	137,00	48,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					11 853,00	8 430,00	3 423,00					547,00	134,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	82,00%	%	%	11 853,00	8 430,00	3 423,00	0,77			547,00	134,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					1 435,00	958,00	477,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					4 959,00	3 564,00	1 395,00					376,00	93,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					11 988,00	8 474,00	3 514,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					383,00	261,00	122,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					4 378,00	3 121,00	1 257,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	4,00	1,00	49,00	10,00	22,00	12,00	32,00	19,00	24,00	4,00	6,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 512,00	496,00	1 699,00	802,00	1 590,00	700,00	1 872,00	772,00	1 192,00	517,00	18,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 512,00	496,00	1 699,00	802,00	1 590,00	700,00	1 872,00	772,00	1 192,00	517,00	18,00	2,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	19,00	3,00	266,00	134,00	240,00	108,00	250,00	118,00	167,00	88,00	16,00	26,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	943,00	313,00	715,00	364,00	651,00	273,00	528,00	213,00	345,00	139,00	6,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	97,00	46,00	2 289,00	993,00	2 254,00	964,00	2 537,00	1 076,00	1 269,00	391,00	28,00	44,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	3,00	1,00	102,00	51,00	52,00	26,00	82,00	38,00	22,00	6,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	35,00	14,00	997,00	466,00	954,00	376,00	720,00	287,00	415,00	114,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	20 890,00	14 301,00	6 589,00	18 653,00	13 448,00	5 205,00	0,89	0,94	0,79	2 097,00	1 692,00	405,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	6 596,00	4 516,00	2 080,00	6 823,00	4 727,00	2 096,00	1,03	1,05	1,01	639,00	509,00	130,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	5 959,00	4 080,00	1 879,00	4 578,00	3 439,00	1 139,00	0,77	0,84	0,61	531,00	446,00	85,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				544,00	377,00	167,00				44,00	34,00	10,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				544,00	377,00	167,00				44,00	34,00	10,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2 499,00	1 711,00	788,00	8 692,00	6 363,00	2 329,00	3,48	3,72	2,96	1 094,00	866,00	228,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	15 409,00	10 549,00	4 860,00	4 976,00	3 433,00	1 543,00	0,32	0,33	0,32	63,00	53,00	10,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	2 982,00	2 041,00	940,00	4 985,00	3 652,00	1 333,00	1,67	1,79	1,42	940,00	773,00	167,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				2 445,00	1 832,00	613,00				383,00	330,00	53,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	1 274,00	872,00	402,00	1 574,00	1 200,00	374,00	1,24	1,38	0,93	99,00	76,00	23,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 805,00	1 235,00	569,00	4 634,00	3 426,00	1 208,00	2,57	2,77	2,12	1 280,00	1 034,00	246,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				242,00	207,00	35,00				45,00	40,00	5,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					18 653,00						2 097,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	3 102,00	2 335,00	767,00	3 686,00	2 534,00	1 152,00	3 289,00	2 302,00	987,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	838,00	589,00	249,00	1 512,00	985,00	527,00	1 323,00	885,00	438,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	782,00	633,00	149,00	910,00	647,00	263,00	773,00	554,00	219,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	78,00	59,00	19,00	162,00	105,00	57,00	78,00	52,00	26,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	78,00	59,00	19,00	162,00	105,00	57,00	78,00	52,00	26,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	1 205,00	862,00	343,00	1 767,00	1 246,00	521,00	1 565,00	1 133,00	432,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	613,00	471,00	142,00	1 182,00	792,00	390,00	1 076,00	745,00	331,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	1 284,00	1 002,00	282,00	737,00	496,00	241,00	648,00	424,00	224,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	604,00	483,00	121,00	624,00	424,00	200,00	431,00	314,00	117,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	217,00	166,00	51,00	405,00	312,00	93,00	326,00	245,00	81,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 641,00	1 238,00	403,00	366,00	220,00	146,00	335,00	221,00	114,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	64,00	57,00	7,00	33,00	26,00	7,00	39,00	30,00	9,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		3 102,00			3 686,00			3 289,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	3 752,00	2 649,00	1 103,00	2 591,00	1 852,00	739,00	136,00	84,00	52,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 529,00	1 056,00	473,00	942,00	679,00	263,00	40,00	24,00	16,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans	Plus développées	876,00	654,00	222,00	656,00	477,00	179,00	50,00	28,00	22,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	129,00	89,00	40,00	53,00	38,00	15,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	129,00	89,00	40,00	53,00	38,00	15,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	1 822,00	1 326,00	496,00	1 219,00	914,00	305,00	20,00	16,00	4,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1 181,00	804,00	377,00	803,00	542,00	261,00	58,00	26,00	32,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	749,00	519,00	230,00	569,00	396,00	173,00	58,00	42,00	16,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	232,00	157,00	75,00	167,00	120,00	47,00	4,00	4,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	309,00	237,00	72,00	210,00	158,00	52,00	8,00	6,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	533,00	380,00	153,00	471,00	325,00	146,00	8,00	8,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	26,00	23,00	3,00	35,00	31,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			3 752,00			2 591,00			136,00		

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SPE1	De 25 à 49 ans	Plus développées	Nombre de participant	13 366,00	9 151,00	4 215,00	12 483,00	8 914,00	3 569,00	0,93	0,97	0,85	1 416,00	1 122,00	294,00
SPE2	Au dessus de 49 ans	Plus développées	Nombre de participant	1 565,00	1 071,00	494,00	1 048,00	718,00	330,00	0,67	0,67	0,67	106,00	90,00	16,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes												
SPE1	De 25 à 49 ans	Plus développées	2 081,00	1 528,00	553,00	2 388,00	1 633,00	755,00	2 246,00	1 572,00	674,00	2 521,00	1 757,00	764,00	1 749,00	1 248,00	501,00
SPE2	Au dessus de 49 ans	Plus développées	161,00	115,00	46,00	226,00	149,00	77,00	192,00	124,00	68,00	226,00	149,00	77,00	133,00	89,00	44,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
SPE1	De 25 à 49 ans	Plus développées	82,00	54,00	28,00
SPE2	Au dessus de 49 ans	Plus développées	4,00	2,00	2,00

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5**

Axe prioritaire		5 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FEDER)									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	ETP					35,35	0,00	0,00	
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	ETP					34,35	0,00	0,00	
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	Nombre					14,00	0,00	0,00	4 consultations écrites du comité de suivi, 10 CRPE, (cf. bilan communication 2020, action 5).
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	Nombre					14,00	0,00	0,00	
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	Connexions					266 544,00	0,00	0,00	Moyenne de 4 763 visiteurs par mois; les indicateurs sont en progression pour twitter (992 tweets) et facebook ( 54 nouvelles publications) avec 1 319 abonnés twitter et 706 abonnés Facebook (cf. bilan communication 2020)
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	Connexions					266 544,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	34,35	0,00	0,00	34,85	0,00	0,00	31,15	0,00	0,00
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	34,35	0,00	0,00	34,85	0,00	0,00	31,15	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	10,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	10,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	209 388,00	0,00	0,00	148 344,00	0,00	0,00	110 688,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	209 388,00	0,00	0,00	148 344,00	0,00	0,00	110 688,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	29,45	0,00	0,00	22,45	0,00	0,00	3,50	0,00	0,00
S	AT1	Nombre d'ETP mobilisés	29,45	0,00	0,00	22,45	0,00	0,00	3,50	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	15,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)	15,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre de visites sur le site web	52 236,00	0,00	0,00	12 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	AT3	Nombre de visites sur le site web	52 236,00	0,00	0,00	12 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)		Nombre				99,85	0,00	0,00				11,85	0,00	0,00
AT3	Nombre de visites sur le site web		Connexions				266 544,00	0,00	0,00				57 156,00	0,00	0,00
ATFSE	Nombre d'ETP mobilisés		ETP				70,45	0,00	0,00				11,85	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes												
AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)		10,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00
AT3	Nombre de visites sur le site web		61 044,00	0,00	0,00	37 656,00	0,00	0,00	58 452,00	0,00	0,00	39 729,00	0,00	0,00	12 507,00	0,00	0,00
ATFSE	Nombre d'ETP mobilisés		11,85	0,00	0,00	11,85	0,00	0,00	11,80	0,00	0,00	11,80	0,00	0,00	9,80	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
AT2	Nombre de réunions partenariales organisées (comités de suivi, réunions d'information, etc.)		2,00	0,00	0,00
AT3	Nombre de visites sur le site web		0,00	0,00	0,00
ATFSE	Nombre d'ETP mobilisés		1,50	0,00	0,00

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	208
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	6
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	54
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	151

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	106 810 401,03					
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	72 039,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	226,00					
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	9 314,34					
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	126 420 834,31					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1 482,00					
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	126 138 338,19					
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	8,00					
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	18 653,00	13 448,00	5 205,00	2 097,00	1 692,00	405,00
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	48 886 878,95					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	46 520 563,00	42 015 723,64	2 247 170,00	
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	55 401,00	55 401,00	0,00	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	128,00	117,00	10,00	
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	8 865,85	6 657,00	2 296,05	
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	93 838 750,00	49 942 287,14	33 342 419,00	
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	388,00	298,00	84,00	
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	91 867 505,00	62 716 113,70	30 176 329,00	
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	5,00	5,00	0,00	
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	16 556,00	13 454,00	9 768,00	
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	36 764 024,00	29 117 157,41	9 718 245,65	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	700 990,16	0,00	0,00
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	2,00	0,00	0,00
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	35,00	0,00	0,00
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	10 941 043,30	0,00	0,00
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	48,00	0,00	0,00
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	6 841 968,00	0,00	0,00
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	6 479,00	2 727,00	136,00
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	40882110			259 541 117,00		
1	O	SPE11	Nombre de nouveaux locaux raccordables au THD suite aux actions cofinancées	Nombre de nouveaux locaux	FEDER	Plus développées	51740			155 222,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	63			902,00		
2	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	3263			20 700,00		
2	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	41 858 378			265 738 978,00		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	299			3 790,00		
3	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées	42 930 942			272 548 179,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
3	O	SPE33	Nombre de nouveaux pôles/services multimodaux créés ou améliorés	Nombre	FEDER	Plus développées	2			18,00		
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	7047			20 890,00		
4	F	IF4	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	Plus développées	17 666 308.94			119 655 798,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	259 541 118,00	36,11%	296 274 476,65	114,15%	294 572 176,12	108 404 275,99	41,77%	53
2	FEDER	Plus développées	Total	265 738 977,00	35,30%	221 982 443,51	83,53%	190 954 161,07	127 896 992,36	48,13%	418
3	FEDER	Plus développées	Total	272 548 180,00	40,00%	230 826 901,89	84,69%	208 461 014,09	128 141 046,19	47,02%	111
4	FSE	Plus développées	Total	119 645 910,00	50,00%	150 929 934,22	126,15%	150 929 934,22	49 553 280,27	41,42%	6
5	FEDER	Plus développées	Total	21 511 510,00	50,00%	15 912 407,05	73,97%	15 901 067,52	859 424,93	4,00%	13
6	FSE	Plus développées	Total	4 739 488,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>819 339 785,00</b>	<b>37,51%</b>	<b>764 996 229,10</b>	<b>93,37%</b>	<b>709 888 418,80</b>	<b>365 301 739,47</b>	<b>44,58%</b>	<b>595</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Plus développées</b>		<b>124 385 398,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>150 929 934,22</b>	<b>121,34%</b>	<b>150 929 934,22</b>	<b>49 553 280,27</b>	<b>39,84%</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>				<b>943 725 183,00</b>	<b>39,15%</b>	<b>915 926 163,32</b>	<b>97,05%</b>	<b>860 818 353,02</b>	<b>414 855 019,74</b>	<b>43,96%</b>	<b>601</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	047	01	07	07	02		24	FR52	278 491 671,11	278 491 671,11	97 444 438,90	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	01	02		13	FR52	1 061 073,25	888 913,12	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	01	02		24	FR52	217 057,94	113 750,00	149 021,95	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		13	FR52	439 451,46	439 451,46	220 668,51	4
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		15	FR52	270 290,00	270 290,00	217 219,74	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		19	FR52	29 051,43	29 051,43	26 201,43	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		22	FR52	27 908,20	22 641,94	11 733,40	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	03	02		24	FR52	166 091,59	128 466,68	196 617,96	4
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	07	02		12	FR52	1 005 543,78	1 005 543,78	297 862,40	1
1	FEDER	Plus développées	048	01	07	07	02		24	FR52	4 275 000,00	4 275 000,00	1 982 279,93	1
1	FEDER	Plus développées	078	01	07	01	02		21	FR52	85 547,52	85 547,52	85 547,52	1
1	FEDER	Plus développées	078	01	07	03	02		13	FR52	74 880,00	74 880,00	74 879,80	1
1	FEDER	Plus développées	078	01	07	07	02		18	FR52	1 699 555,42	1 699 555,42	1 649 465,21	1
1	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		13	FR52	114 362,79	101 000,00	81 847,92	1
1	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		18	FR52	268 800,00	268 800,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	01	02		13	FR52	312 858,06	137 838,49	19 613,76	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	01	02		23	FR52	121 347,13	99 396,26	110 572,61	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	01	02		24	FR52	1 073 952,89	1 073 952,89	572 991,80	3
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		13	FR52	473 538,17	397 073,42	156 650,01	6
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		15	FR52	866 701,00	448 433,10	821 490,16	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		19	FR52	136 652,00	136 652,00	99 277,83	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	03	02		24	FR52	200 313,09	190 590,77	188 409,35	6
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		19	FR52	2 740 902,00	2 740 902,00	2 765 423,72	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		24	FR52	56 842,66	31 955,14	38 267,82	1
1	FEDER	Plus développées	081	01	07	03	02		13	FR52	562 251,18	201 805,57	18 750,37	2
1	FEDER	Plus développées	082	01	07	03	02		13	FR52	249 859,43	209 859,47	79 220,49	2
1	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		24	FR52	1 252 974,55	1 009 154,55	1 095 823,40	4
2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		03	FR52	1 170 554,20	255 971,85	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		07	FR52	1 200 000,00	200 000,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		08	FR52	180 250,00	79 310,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	001	03	07	07	03		16	FR52	20 000 000,00	20 000 000,00	10 000 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	001	04	07	07	03		16	FR52	5 533 730,00	5 533 730,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	053	01	07	07	01		20	FR52	1 986 174,65	1 986 174,65	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	01		10	FR52	2 657 000,00	1 195 650,00	2 186 824,19	2
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		03	FR52	200 000,00	200 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		06	FR52	1 162 000,00	1 162 000,00	861 260,75	3
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		11	FR52	442 500,00	442 500,00	358 554,68	1
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		13	FR52	13 637 914,00	13 637 914,00	9 629 575,65	30
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		18	FR52	300 000,00	300 000,00	282 366,90	2
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		20	FR52	6 552 535,09	6 393 897,09	5 356 028,42	22
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		22	FR52	45 780 070,00	45 780 070,00	37 555 627,54	30
2	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		24	FR52	26 406 869,95	26 217 601,95	13 777 432,05	88
2	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		22	FR52	150 000,00	150 000,00	150 351,34	1
2	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		24	FR52	2 609 595,62	2 326 810,62	1 696 371,52	6
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		06	FR52	305 500,00	305 500,00	307 412,00	1
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		13	FR52	5 258 714,75	5 258 714,75	2 418 602,77	14
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		20	FR52	882 598,00	882 598,00	340 547,04	3
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		22	FR52	5 390 346,28	5 073 407,97	3 099 641,56	15
2	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		24	FR52	8 105 406,79	7 994 708,79	3 586 604,28	31
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		03	FR52	336 108,00	252 081,00	338 490,53	1
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		22	FR52	1 790 958,41	1 727 251,42	621 075,04	4
2	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		24	FR52	14 448 209,23	13 041 817,20	11 442 744,53	33
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		01	FR52	2 337 694,26	1 038 507,42	242 990,73	8
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		02	FR52	1 367 887,00	659 908,50	0,00	3
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		03	FR52	292 477,80	87 743,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		05	FR52	5 289 693,00	2 156 875,00	4 793 393,83	3
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		06	FR52	7 292 232,55	3 161 594,43	2 183 216,46	20
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		07	FR52	342 380,00	154 071,00	162 015,61	1
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		13	FR52	2 021 906,95	815 415,00	1 482 639,30	7
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		20	FR52	4 256 334,66	2 126 153,00	660 900,70	13
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		22	FR52	487 701,00	219 464,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		24	FR52	25 835 300,14	16 748 982,13	12 667 975,24	57
2	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		11	FR52	2 000 000,00	500 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		07	FR52	519 987,50	259 993,75	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		13	FR52	371 620,00	201 421,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	FR52	854 681,50	598 277,00	744 402,95	1
2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		01	FR52	259 996,15	129 998,85	251 480,29	1
2	FEDER	Plus développées	073	01	07	07	03		24	FR52	1 965 516,03	1 698 047,70	698 466,46	4
3	FEDER	Plus développées	001	01	07	03	04		22	FR52	4 912 332,00	1 934 828,25	3 449 982,00	1
3	FEDER	Plus développées	003	01	07	03	04		10	FR52	10 085 017,03	10 085 017,03	8 688 582,02	1
3	FEDER	Plus développées	003	01	07	07	04		10	FR52	10 682 273,54	4 370 331,22	0,00	3
3	FEDER	Plus développées	003	01	07	07	04		22	FR52	3 559 500,00	2 000 000,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	003	01	07	07	04		24	FR52	2 557 717,20	1 150 972,74	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	010	01	07	03	04		22	FR52	149 543,30	106 243,30	149 543,30	2
3	FEDER	Plus développées	011	01	07	03	04		09	FR52	90 632,00	90 632,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	011	01	07	03	04		22	FR52	1 845 755,62	1 761 866,76	936 864,96	6
3	FEDER	Plus développées	011	01	07	03	04		24	FR52	552 458,84	552 458,84	536 118,43	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	07	03	04		10	FR52	301 676,00	78 571,00	265 138,97	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		08	FR52	31 813 356,88	31 813 356,88	24 722 602,78	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		21	FR52	2 731 086,50	2 655 242,65	2 506 907,36	7
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		22	FR52	816 207,41	624 952,94	434 830,20	2
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	01	04		24	FR52	356 715,58	169 250,00	348 948,53	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		08	FR52	2 024 440,19	2 013 973,65	1 954 671,23	2
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		21	FR52	15 108 741,89	12 681 165,70	7 205 074,10	25
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		22	FR52	3 411 356,72	3 377 580,19	3 029 582,74	3
3	FEDER	Plus développées	014	01	07	03	04		24	FR52	222 058,90	100 514,72	222 058,70	1
3	FEDER	Plus développées	015	01	07	07	04		10	FR52	2 241 550,00	1 134 672,50	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	023	01	07	03	04		22	FR52	1 136 528,99	1 011 625,52	0,00	4
3	FEDER	Plus développées	023	01	07	07	04		22	FR52	817 910,68	531 641,94	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	07	01	04		12	FR52	52 751 956,03	52 751 956,03	16 469 792,41	2
3	FEDER	Plus développées	036	01	07	03	04		12	FR52	57 465 813,53	57 465 813,53	48 606 998,50	9
3	FEDER	Plus développées	036	01	07	07	04		12	FR52	13 126 792,98	13 126 792,98	0,00	4
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	01	04		21	FR52	1 902 482,55	854 079,00	838 725,97	4

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	01	04		24	FR52	239 838,40	134 217,00	223 288,15	2
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	03	04		08	FR52	193 689,02	193 689,02	192 720,59	1
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	03	04		21	FR52	9 174 401,27	5 134 499,86	6 803 241,80	21
3	FEDER	Plus développées	054	01	07	03	04		24	FR52	555 068,84	555 068,84	555 373,45	2
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	03	FR52	3 850 981,52	3 850 981,52	87 370,88	16
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	05	FR52	1 548 996,00	1 548 996,00	0,00	3
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	07	FR52	44 531 888,87	44 531 888,87	14 751 889,10	91
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	08	FR52	62 429 291,31	62 429 291,31	20 913 601,99	58
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	12	FR52	3 592 958,00	3 592 958,00	0,00	15
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	13	FR52	6 267 723,52	6 267 723,52	2 917 575,64	34
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	15	FR52	21 619 419,40	21 619 419,40	8 386 168,11	96
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	21	FR52	6 204 520,40	6 204 520,40	2 496 674,55	28
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		07	22	FR52	884 155,20	884 155,20	0,00	4
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR52	13 000 128,30	13 000 128,30	477 460,24	7
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			24	FR52	424 470,00	424 470,00	28 980,00	1
5	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR52	1 150 000,00	1 150 000,00	170 736,00	1
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			13	FR52	54 327,66	42 988,13	36 114,59	2
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR52	1 283 481,09	1 283 481,09	146 134,10	2
6	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	13	FR52	0,00	0,00	0,00	0

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Utilisation du financement croisé</b>	<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	6	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

##### **1- Evaluation plurifonds de la Stratégie régionale d'innovation (« stratégie de spécialisation intelligente » ou S3) en Bretagne et AMO pour la ré-écriture du nouveau dispositif**

L'année 2020 a vu la poursuite des investigations engagées sur la S3 courant 2019 (évaluation de la S3 adossée au PO FEDER / FSE 2014-2020) avec l'affermissement de la tranche optionnelle du marché d'évaluation. Ce nouveau volet s'est concrétisé par une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à la refonte et la ré-écriture de la stratégie pour les 7 années à venir.

Les travaux confiés au consortium Technopolis / Edater / Amnyos, en lien étroit avec le partenariat local, ont abouti en fin d'année et ont été validés par le CCRDT (Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique) et le Conseil régional en décembre 2020. Les réflexions conduites ont également permis d'accompagner les réflexions partenariales et l'écriture des futurs programmes européens pour la période 2021-2027.

La synthèse des travaux d'évaluation (tranche ferme) est consultable en ligne sur le site europe.bzh : Région\_Bretagne - Synthèse évaluation S3 Bretagne\_02\_2020 (europe.bzh)

et la nouvelle S3 (synthèse) est également résumée à l'adresse suivante: Région\_Bretagne - Synthèse évaluation S3 Bretagne\_02\_2020 (europe.bzh)

Une traduction de ces documents en anglais est par ailleurs disponible, le cas échéant.

##### **2- Lancement d'une évaluation ex ante plurifonds portant sur la mobilisation des instruments financiers pour les programmes européens 21-27 à venir**

L'autorité de gestion Bretagne a initié en 2020 ses premières évaluations ex ante, et notamment celle portant sur la future mobilisation des instruments financiers sur les programmes européens à venir. Cette évaluation plurifonds, qui a démarré à la fin du premier semestre, dans un contexte économique inédit et qui a partiellement changé la donne, a permis tout d'abord de dresser un bilan de l'outil Breizh up mobilisé sur la programmation 2014-2020. Le BE Technopolis (en lien avec le cabinet Edater) a également investigué le champs des possibilités ouvertes pour la programmation à venir en interrogeant notamment l'ensemble des partenaires et l'écosystème local sur les thématiques suivantes:

- le financement des entreprises (création/reprise,croissance)
- l'innovation,

- la compétitivité des entreprises (incluant la digitalisation des entreprises)
- le financement de la transition énergétique.

Le champ de l'étude a ainsi concerné l'ensemble du cycle de vie (de la création à la transmission/reprise en passant par le développement) des entreprises traditionnelles, industrielles ou innovantes, des exploitations des secteurs agriculture, bois, pêche et aquaculture, mais aussi les EnR, EMR, l'efficacité énergétique et les secteurs biodiversité et eau. Le contexte particulier de crise économique a été pris en compte, notamment en intégrant dans le panorama des financements disponibles les outils financiers en prévision dans le cadre du Plan de relance européen.

L'étude s'est poursuivie début 2021 et s'est achevée au 1er trimestre; les résultats seront prochainement mis en ligne sur le site europe.bzh. Ils serviront de base aux futurs choix de mobilisation des instruments financiers pour les fonds européens 2021-2027 et accompagneront ainsi la finalisation de la rédaction de ces programmes.

### **3- Evaluation environnementale stratégique (EES) du PO FEDER / FSE + 2021-2027**

L'autorité de gestion Bretagne a également confié au Bureau d'études E&Y la réalisation de son EES pour le PO FEDER / FSE +. Les travaux ont démarré à la fin du premier semestre et se sont poursuivis à l'automne avec la mise à disposition de l'Etat initial de l'Environnement en septembre 2020. Le rapport environnemental qui en résulte et qui s'appuie sur le projet de PO validé en session en décembre a été transmis à l'Autorité environnementale en toute fin d'année.

### **4- Evaluations programmées**

Les évaluations d'impact des axes 1 et 4 (FSE) du PO sont programmées au second semestre 2021 (démarrage). La consultation pour l'évaluation de l'axe 3 du PO démarrera quant à elle début 2022.

Concernant l'axe 2 du PO: l'évaluation de la S3, couplée à la réalisation d'une évaluation relative aux instruments financiers, intégrant l'évaluation de l'instrument Breizh Up, permet désormais à l'Autorité de gestion de bénéficier d'une évaluation d'impact solide à l'échelle de l'axe. Il n'est donc pas envisagé d'évaluation complémentaire spécifique sur cet Axe d'ici la fin du programme.

### **5- Suivi-évaluation : réseau, partage d'expérience**

Enfin, le groupe de travail Suivi- Evaluation, coordonné par l'Agence Nationale pour la Cohésion des territoires et dans lequel l'autorité de gestion Bretagne s'est investie depuis 2016 s'est réuni à 7 reprises durant l'année 2020, en distanciel exclusivement. L'essentiel des échanges s'est concentré sur la compréhension, le choix des indicateurs et le calcul des cibles pour:

a) Le futur PO FEDER / FSE + 2021-2027

Sur ce point, l'ANCT, en lien avec les AGs, a également mandaté le bureau d'études E&Y pour l'élaboration d'un référentiel des indicateurs sur la base des premiers projets de Règlements et annexes disponibles en 2020. Ce référentiel a fait l'objet d'une présentation détaillée aux services instructeurs de la Région par le bureau d'études à l'automne 2020 (webinaire organisé sur une journée).

b) Le programme REACT EU

Les travaux nationaux, croisés avec les informations données par la Commission européenne au moment de la mise en oeuvre des mesures CRII et CRII+ sur les indicateurs spécifiques Covid-19, ont permis à l'Autorité de gestion de préparer la révision de son Programme Opérationnel prévue au 1er trimestre 2021.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
S3 / Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027	FEDER	1	2020	12	2020	Mixte	01 02 03 04	La Stratégie régionale de recherche et innovation, dite S3 pour «Smart Specialisation Strategy », vise à positionner la Bretagne dans l'espace européen de recherche et d'innovation. Elle a vocation à confirmer et rendre lisibles les atouts et les opportunités du territoire pour en faire de véritables forces dans la compétition européenne et internationale, et à orienter les soutiens à la recherche et à l'innovation pour favoriser son développement.	<p>Plus qu'un schéma ou qu'un document d'orientations, la S3 bretonne propose tout à la fois un cadre stratégique et opérationnel, notamment pour accompagner la transformation de l'économie bretonne et l'accélération des transitions.</p> <p>La nouvelle S3 2021-2027 est construite autour :</p> <p><b>* de cinq domaines d'innovation stratégiques structurants, recouvrant eux-mêmes des secteurs spécifiques sur lesquels la Bretagne va investir :</b></p> <p>1) Économie maritime pour une croissance bleue,</p> <p>2) Économie numérique sécurisée et responsable</p> <p>3)Économie alimentaire du bien manger pour tous</p> <p>4) Économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie</p>





## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2020 pour le PO Bretagne a confirmé la bonne qualité de gestion constatée depuis 2014 et la fluidité de sa mise en oeuvre; aucune défaillance particulière ou d'obstacles importants de gestion n'a été identifié et ce, malgré le contexte très particulier de la crise du Covid-19 qui a présenté un réel défi. Le **bon fonctionnement de ce programme** s'est donc maintenu, comme en attestent les éléments saillants ci-dessous :

- l'avancement de la réalisation financière se maintient, pour les deux fonds, au delà des attendus du dégagement d'office et est fluide ;
- l'avancement de la programmation et de la mise en oeuvre physique des opérations se situe toujours dans une dynamique positive; le rééquilibrage entre les différents axes s'est poursuivi ;
- la clôture du compte annuel 2018-19 au printemps 2020 s'est effectuée de nouveau sans difficulté particulière, avec un taux d'erreur < à 2%, sous réserve des conclusions de l'audit engagé par la Commission européenne à l'été 2020 sur cet exercice, audit en phase contradictoire au moment de la clôture de ce RAMO ; l'exercice 2019-20 clos récemment a confirmé ce résultat.

La crise sanitaire et les mesures de confinement prises sur l'ensemble du territoire pendant de nombreuses semaines auraient pu fortement impacter l'avancement et les processus en place, et ont donc nécessité **une réactivité particulière pour maintenir la dynamique malgré le Covid-19**. Ainsi, la collectivité, dans le cadre fixé par la réglementation nationale et européenne, a pris plusieurs mesures dans les toutes premières semaines de confinement, permettant en particulier de garantir le traitement intégral "à distance" des demandes : gestion des signatures électroniques, assistance renforcée aux bénéficiaires pour l'utilisation des extranets de dépôt, équipement informatique des services instructeurs permettant la continuité de l'exercice des missions à domicile, etc. Les délais de conventionnement ont aussi été prolongés afin de ne pas mettre en difficulté les porteurs de projets qui ont vu eux aussi leurs activités fortement ralenties. L'Autorité de gestion a pu s'appuyer sur le dialogue régulier mis en place par l'ANCT avec l'ensemble des Autorités de gestion françaises et sur la documentation nationale d'accompagnement produite au fur et à mesure. Des dispositions ont enfin été prises pour permettre le déroulement de la campagne annuelle d'audits par la CICC. Les mesures de facilitation prises par la Commission européenne ont également eu un rôle positif, notamment le report du délai de remise des RAMO et les ajustements apportés pour l'échantillonnage des campagnes d'audits d'opérations.

Une très forte vigilance a toutefois été maintenue pendant toute la période pour que ces nouvelles dispositions garantissent la qualité de gestion. Et **les activités de pilotage et d'accompagnement des services instructeurs se sont également déroulées toute l'année**, à l'identique des années antérieures.

Le **réseau interne des services instructeurs FEDER**, animé par le service pilote de l'Autorité de gestion, a maintenu des rencontres régulières, permettant la transmission en continu des dernières réglementations et points de vigilance, le partage des questionnements opérationnels,

l'anticipation des échéances clés de gestion, l'information sur les questions transversales... La **cellule d'accompagnement des services instructeurs** a connu une activité de support en forte hausse par rapport à 2019, avec 373 accompagnements pour la seule année 2020, répartis sur toutes les phases de gestion des dossiers et l'ensemble des directions sectorielles. Les sujets d'assistance sont nombreux : éligibilité des dépenses (28%), procédures (35%), aides d'État (7%), vérification des marchés publics (19%)... Au-delà de l'accompagnement immédiat, l'activité de la cellule d'appui permet aussi d'identifier les points d'amélioration sur lesquels agir et produire au besoin des notes internes, déclencher une formation, mener une action ciblée d'accompagnement sur un dispositif... Afin de garantir la qualité de la gestion sur toute la période, l'Autorité de gestion est également engagée depuis 2015 dans de nombreuses actions de **maintien permanent des compétences d'instruction et de gestion**. Le plan de formation des agents instructeurs déployé en continu accompagne l'intégration de nouveaux agents en leur apportant le socle nécessaire de connaissances dès leur prise de fonction, et l'acquisition d'un niveau d'expertise plus poussé sur certaines thématiques (comptabilité des entreprises, vérification des marchés publics...); cette formation passe aussi par la participation active aux réseaux nationaux spécialisés sur certaines thématiques (réglementation, ingénierie financière, aides d'Etat,...), mis en place par l'ANCT. Enfin, l'Autorité de gestion assure un **pilotage permanent de la qualité de la gestion**, notamment au travers des résultats des contrôles et audits, que ce soit ceux opérés dans le cadre de l'instruction et de la gestion courante des dossiers ou bien lors des audits menés par l'Autorité de certification, l'Autorité d'audit ou les organes d'audit communautaires. Ainsi, des tableaux de suivi des incohérences ou erreurs relevées pendant ces exercices, et des mesures correctrices mises en place sont tenus à jour par les services FEDER et FSE. Ils peuvent amener à adapter si besoin les documents types, les processus de vérification, les guides et formations, les informations aux bénéficiaires... ces adaptations tiennent également compte des échanges nationaux dans les instances de coordination. Dans ce même objectif de qualité, les outils informatiques de l'AG intègrent régulièrement des évolutions techniques pour prendre en compte les adaptations du système national d'informations Synergie, ou faciliter la mise en oeuvre de la dématérialisation pour les bénéficiaires (extranets de dépôt des demandes d'aides et de paiement) et les gestionnaires.

Il s'agit ainsi de **garantir la bonne fiabilité du système de gestion et de contrôle, son amélioration continue et sa fluidité**, tant au niveau des services d'instruction et gestion, que des bénéficiaires.

Enfin, alors que le PO entre dans sa phase finale de mise en oeuvre, l'Autorité de gestion a poursuivi le travail de pilotage fin de la programmation et de la certification, permettant d'une part de **pallier rapidement aux risques éventuels de dégageement d'office annuel**, mais également d'**anticiper la clôture du programme**. Des dialogues réguliers sont ainsi mis en place avec l'Autorité de certification pour organiser les travaux tout au long de l'année. De même avec l'ensemble des services instructeurs pour s'assurer d'un rythme régulier de programmation, et d'une sensibilisation active des bénéficiaires sur le respect des calendriers de mise en oeuvre de leurs projets. Un suivi des indicateurs est également opéré. L'avancement financier du PO, en programmation et en réalisation physique et financière, atteste in fine de l'efficacité de ces démarches in itinere.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Sans objet pour le RAMO 2020

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014.

Ce document est joint en format PDF à la présente consultation.

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	16 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	30 avr. 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>BREIZH UP</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France - Rennes
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé;	Organisme de droit public ou de droit privé

autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SOFIMAC Innovation (antérieurement i-source Gestion)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	17, rue de Viarmes - 35000 Rennes (France)
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Appel à manifestation d'intérêt conforme aux règles de la commande publique. par application de l'article 38 du règlement CE 1303/2013, la sélection s'est opérée sur la base d'une procédure ouverte, transparente et non-discriminatoire.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 déc. 2015
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	20 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	16 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	16 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	10 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	8 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	1 417 663,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	963 173,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	454 490,00

18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>participations et quasi-participations</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	10 513 633,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 410 907,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	9 313 634,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	7 450 907,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	7 450 907,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 862 727,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	34

28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	33
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	24
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	24
29.2.1. dont micro-entreprises	18
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	18 358 988,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 059 831,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	15 299 157,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,16
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	3,03
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	22 568 588,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	9 502 992,00
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	66 008,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un</b>

	<i>soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	33,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	33,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	17 300 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	15 299 157,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	26 mai 2020
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

5. Nom de l'instrument financier	<b>PRET REBOND - BPI France</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France - Maisons-Alfort
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de	Bloc financier séparé

gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BPI
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31, avenue du Général Leclerc / 94710 Maisons-Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 juil. 2020
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	5 533 730,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	5 533 730,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	

15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	3 533 730,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	3 533 730,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Prêt</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 402 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	506 711,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 402 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	506 711,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	506 711,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	

25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	895 289,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	30
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	30
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	30
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	30
29.2.1. dont micro-entreprises	19
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	4 038 943,40
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	872 943,40
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	3 166 000,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,65
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	8,97
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les	

prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 533 730,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les	

instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 533 730,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 533 730,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	3 533 730,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3 166 000,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CV23 - Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	30,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CV21 - Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	2 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2 000 000,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	30,00

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	----------------------------------------------------------------	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	----------------------------------------------------------------	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet Bretagne Très Haut Débit	2016FR16RFMP001	Approuvé	360 006 542,00	300 005 452,00	2018, T1	10 sept. 2018	2016, T1	2019, T4	1 - 2a	32,00	Construction avancée	A ACTUALISER AVEC DONNEES RECENTES DE MISE EN OEUVRE  Au 31.12.2019, la 1 <sup>è</sup> tranche du grand projet est close et la seconde a été entamée; ce sont dorénavant plus de 71 000 nouveaux locaux qui ont été raccordés au très haut débit. Les travaux se poursuivent à un rythme soutenu, avec l'objectif de finalisation du projet d'ici 2021. A noter que la prise en compte de la certification de nouvelles dépenses n'étant intervenue que début 2020, le nombre de locaux raccordés apparaissant dans le logiciel de gestion reste similaire fin 2019 à celui affiché fin 2018; il s'agit néanmoins d'un simple décalage de saisie liée au processus de traitement des dépenses, et non à la réalisation effective des travaux.	14 août 2014	Pas d'observation complémentaire.

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

Pas de problème de mise en oeuvre identifié

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

Pas de modification prévue de la liste figurant au Programme Opérationnel

## 10.2. Plans d'action communs

### Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non concerné

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	-------------------------------------------------	--------------	--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

Sans objet

## PARTIE B

**RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

### **11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

#### **11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN BRETAGNE
-----------------	--------------------------------------------------------------------

--

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES
-----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

--

Axe prioritaire	3 - SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE
-----------------	------------------------------------------------------------------

--

Axe prioritaire	4 - DEVELOPPER LES COMPETENCES EN LIEN AVEC L'ECONOMIE BRETONNE ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
-----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

--

Axe prioritaire	5 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FEDER)
-----------------	----------------------------------

--

Axe prioritaire	6 - ASSISTANCE TECHNIQUE (FSE)
-----------------	--------------------------------

--

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
3	52 201 108,98	47,88%
<b>Total</b>	<b>52 201 108,98</b>	<b>14,13%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Ayant fortement soutenu son élaboration, la Région Bretagne est partie prenante depuis l'origine dans la mise en œuvre de la stratégie maritime atlantique ; elle participe ainsi à la fois aux instances et rencontres de mise en œuvre du plan d'action de cette stratégie, en lien avec le Secrétariat Général à la Mer au niveau national, ainsi qu'à la délégation nationale française dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne Espace Atlantique. Elle a suivi également avec attention les travaux de révision du plan d'action jusqu'à leur aboutissement en 2020, en lien avec la nouvelle génération de programmes 2021-2027.

C'est pourquoi, en complémentarité avec cette action directe en tant que collectivité, les choix stratégiques opérés avec le partenariat lors de l'élaboration du Programme Opérationnel ont permis d'orienter le FEDER sur certaines priorités du Plan d'action. Un suivi en continu est effectué dans le logiciel de gestion des dossiers cofinancés par le PO, les projets concernés étant identifiés spécifiquement. Au 31 décembre 2020, ce sont dorénavant 88 projets qui contribuent au plan d'action atlantique pour un montant FEDER de 36,8 M€ depuis le début du programme, soit environ 15% du volume de projets et des financements, cette tendance restant stable par rapport à 2019. En un an, 15 nouveaux projets ont été retenus, pour un montant complémentaire FEDER de 2,8 M€.

40% de cette enveloppe correspond à un projet emblématique pour la Bretagne: le développement de l'activité relative aux énergies marines renouvelables sur le Port de Brest, porte d'entrée maritime du

territoire, au coeur de l'arc atlantique, et base stratégique pour le développement des activités logistiques et industrielles liées aux EMR.

85 des 87 autres projets sont rattachés à l'axe 2 du PO : 60 d'entre eux sur le secteur de la recherche (+15 en un an) et 25 (inchangé) sur le secteur de l'innovation. Ceci confirme la forte expertise de la recherche bretonne dans l'ensemble des secteurs liés à la mer, avec la présence sur le territoire de plusieurs institutions et centres scientifiques reconnus aux niveaux national et international. En outre, la S3 bretonne a retenu les "activités maritimes pour une croissance bleue" comme DIS et priorise donc la sélection de projets d'innovation dans ce secteur.

Les thématiques les plus fréquemment rencontrées dans les projets sélectionnés restent l'observation des océans ou côtière, l'analyse des écosystèmes marins, la détection des pollutions, le développement des énergies marines. Parmi les nouveaux projets accompagnés en 2020, figurent en particulier le soutien mis en place pour l'accueil de post-doctorants de haut niveau à profil international; dans le cadre de ce nouveau dispositif, deux projets concernent plus particulièrement le domaine maritime : l'un relatif aux propriétés biologiques de certains composants des algues, intéressant particulièrement l'agro-alimentaire, la cosmétique ou bien encore la pharmacie, et l'autre s'intéressant à la place des femmes et à l'égalité de leurs droits dans le secteur de la pêche.

Ainsi, le PO FEDER-FSE Bretagne apporte une contribution importante à la mise en oeuvre des priorités 1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation, et 2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique de la stratégie maritime atlantique.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:**

	<b>Priorité</b>	<b>Objectif</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

**Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS**

**A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?**

Oui  Non

**B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?**

Oui  Non

**C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?**

Oui  Non

**Montant approximatif ou exact en EUR investi dans l'ATLSBS:**

FEDER	36 778 847,40
FC	
FSE	
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	
nom de «tous les autres fonds»	

**D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)**

cf éléments supra

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**  
**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens portant sur le RAMO FEDER- FSE 2020	Résumé à l'intention des citoyens	17 mai 2021			Résumé citoyen 2020		

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: RES12, catégorie de région: M, année: 2019 (93,00 > 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: RES12, catégorie de région: M, année: 2020 (93,00 > 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 3.3, indicateur: RES33, catégorie de région: M, année: 2016 (201,00 > 161,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 3.3, indicateur: RES33, catégorie de région: M, année: 2017 (201,00 > 161,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 3.3, indicateur: RES33, catégorie de région: M, année: 2018 (201,00 > 161,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 3.3, indicateur: RES33, catégorie de région: M, année: 2019 (201,00 > 161,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 3.3, indicateur: RES33, catégorie de région: M, année: 2020 (201,00 > 161,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2016 (1,47 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2017 (1,37 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2018 (1,34 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2019 (1,11 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 2.3, indicateur: RES23, catégorie de région: M, année: 2020 (0,68 < 1,63). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 775,70 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,04 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,42 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, indicateur: SPE21, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,42 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, indicateur: SPE21, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 112,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,36 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,48 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,32 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,75 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 126,25 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,75 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 137,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: SPE22, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.



Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 143,18 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO03, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 147,32 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 264 550,47 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 42 789,72 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 53 084,11 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 897,20 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 102,91 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: AT1, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «PRET REBOND - BPI France», produit financier «Prêt » - 872 943,40 < 895 289,00.